



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 18 décembre 2023*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2024**

**L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 décembre 2023.**

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

**ONT DONNE POUVOIR :**

CALLIER Jeanne à MUSSIER Emma  
LINALE Serge à ROMITI Gérard  
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno  
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles  
TIMSIT Christelle à COLOMBANI Carulina  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2024**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré ;

**AUTORISE**  
**A l'unanimité**

Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Libellé	Rappel budget 2023 (DM comprise)	Montant Autorisé (1/4)
PRINCIPAL	20	Immobilisations incorporelles	2 665 802,31	666 450,58
	204	Subventions d'équipement versées	815 000,00	203 750,00
	21	Immobilisations corporelles	3 457 563,95	864 390,99
	23	Immobilisations corporelles	4 031 462,91	1 007 865,73
	27	Autres immobilisations financières	435 000,00	108 750,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT VOTE 2023</b>	<b>11 404 829,17€</b>	<b>2 851 207,30 €</b>

**OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2024**

Budget	Chapitre	Libellé	Rappel budget 2023 (DM comprise)	Montant Autorisé (1/4)
COLLECTE ET DES DÉCHETS	20	Immobilisations incorporelles	19 500,00	4 875,00
	21	Immobilisations corporelles	1 462 800,00	365 700,00
	23	Immobilisations en cours	450 000,00	112 500,00
TRANSPORTS	20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	7 500,00
	21	Immobilisations corporelles	716 324,96	238 774,99
	OPE 3001	Immobilisations en cours	60 000,00	15 000,00
GEMAPI	20	Immobilisations incorporelles	638 986,89	212 996€
	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0
	23	Immobilisations en cours	627 000,00	209 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*Pozzo di Borgo*

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **28 DEC. 2023**  
et publication ou notification  
du **28 DEC. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)